

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1^{er} avril 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur
Présents : 07 RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 04
Votants : 07 Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.
Date de la convocation : 25/03/2025 Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno.
Secrétaire : AINOZ Jean-Louis.

Délibération 2025-04D06 – Participation financière aménagement local à l'association Vivre en Val d'Arly

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2024 se prononçant favorablement sur le principe d'accompagner financièrement l'association Vivre en Val d'Arly dans ces projets de création et d'aménagement de locaux.

S'agissant de l'aménagement de locaux, l'association va entreprendre des travaux dans le local de l'ex. centre de tri de la Poste à Flumet, afin d'accueillir les différentes animations, les réunions et une cuisine pour chauffer les repas du centre de loisirs.

L'association a obtenu des aides financières (CAF, Caisse d'Epargne...) mais doit financer une partie de ces travaux. C'est la raison pour laquelle elle sollicite pour chacune des communes du Val d'Arly une participation de 5 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Confirme sa volonté de subventionner l'Association Vivre en Val d'Arly pour l'aménagement de ce local.
- Suggère que la contribution des communes soit calculée sur la base de leur population DGF et non sur un montant identique par collectivité.

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300946-20250401-D2025-04D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

Le maire
Christophe RAMBAUD

